La révision de la loi sur l'Assurance Invalidité inquiète

Après les débats parlementaires, Pro Mente Sana et Agile ont immédiatement réagi au vent d'exclusion qui souffle sur les assurances sociales en Suisse. Le GRAAP, consterné, a aussi réagi. Leurs prises de positions.

Pro Mente Sana est tre?s pre?occupe?e par les conse?quences des de?cisions du Conseil national qui vient d'achever l'examen du premier volet de la révision de l'Assurance Invalidité. Elle de?nonce un coup porte? a? la solidarite?.

Suppression des rentes en cours

A la diffe?rence de la 5e re?vision, qui rendait plus difficile l'acce?s a? de nouvelles prestations, cette premie?re partie de la 6e re?vision s'attaque aux prestations en cours. Ainsi, pre?s de **17'000 personnes** vont perdre leur droit a? la rente AI, sans pour cela que leur e?tat de sante? ait e?volue?.

Pro Mente Sana regrette vivement que le Conseil national n'ait pas suivi la majorite? de la Commission CSSS-N qui proposait d'introduire un quota de 1% pour les entreprises de plus de 250 employe?s, ce qui aurait cre?e? entre 10'000 et 15'000 emplois pour ces personnes invalides qui perdront leur rente. Ainsi, toute la responsabilite? de l'inte?gration professionnelle de personnes invalides, n'ayant pas travaille? depuis des anne?es et ayant des proble?mes de sante?, repose de?sormais sur les e?paules de ces dernie?res alors qu'elles font partie des plus fragiles de notre socie?te?. Les (grands) employeurs n'auront aucune obligation, ni aucune contrainte de participer a? l'effort d'assainissement de l'AI – ceci est inacceptable. Le principe de solidarite? se trouve, de fait, remis en cause.

Disposition finales

D'autre part, le Conseil national a approuve? un amendement de la CSSS-N au sujet duquel nous avions fait part de nos plus grandes re?serves : « Les rentes octroye?es en raison d'un syndrome sans pathogene?se ni e?tiologie claires et sans constat de de?ficit organique seront re?examine?es dans un de?lai de trois ans » et pourront e?tre re?duites ou supprime?es. Cette disposition, tre?s vague et inde?termine?e, ouvre la porte a? l'arbitraire. Or, le de?bat du Conseil national n'est pas parvenu a? la rendre plus intelligible, malgre? des de?bats nourris. Nous espe?rons que le Conseil des Etats reviendra a? une formulation plus explicite.

Cette re?vision ne poursuit qu'un objectif d'e?conomies et reporte toute la responsabilite? de l'assainissement financier sur les be?ne?ficiaires de l'AI, les personnes invalides qui se trouvent dans une situation de fragilite? tant sur le plan de leur sante? que sur le plan financier.

Pour toute information :

Maria Roth-Bernasconi, pre?sidente : 078 718 71 13 Nathalie Narbel, secre?taire ge?ne?rale : 079 343 32 88

Agile **a également pris position sur le débat parlementaire :**

6e re?vision de l'AI – 1er volet au Conseil national

Une e?pe?e de Damocle?s comme cadeau de Noe?l !

En adoptant de nouvelles dispositions finales dans le cadre de la 6e re?vision de l'AI (6a), le Conseil national a ouvert la porte a? la suppression de dizaines de milliers de rentes AI ces prochaines anne?es. Une nouvelle de?sastreuse pour les assure?s concerne?s et leur famille – deux semaines avant Noe?l ! Pour AGILE Entraide Suisse Handicap, cette de?cision est inacceptable. Elle demande au Conseil des Etats de biffer ces dispositions finales.

Exclusion de l'AI La nouvelle formulation des dispositions finales de la 6e re?vision de l'AI (6a) aura de lourdes conse?quences. Elle concerne des dizaines de milliers de rentiers AI avec des diagnostics qui ne peuvent e?tre objectivables. Elle inclut de fait une large palette de maladies psychiques comme les de?pressions, troubles maniaco- de?pressifs, troubles de l'anxie?te?, troubles obsessionnels compulsifs, etc. Les rentes de ces assure?s pourront e?tre supprime?es trois ans apre?s l'entre?e en vigueur de cette re?vision.

Pour AGILE, ces dispositions finales sont inacceptables. Elles permettront d'exclure a? l'avenir des groupes entiers de l'assurance invalidite?.

L'assure? comme facteur de cou?ts

La majorite? du Parlement, qui a aujourd'hui de?cide? du sort de nombreuses personnes handicape?es ou malades chroniques, l'a fait sans aucune conside?ration pour les concerne?-e-s. L'humain, re?duit a? un simple facteur de

cou?ts, n'a pas eu voix au chapitre.

Nous ne savons ainsi toujours pas comment les 17'000 rentiers AI, dont la rente sera supprime?e, trouveront un emploi. Le Conseil national n'a me?me pas accepte? d'introduire un quota, minime et transitoire, en faveur de ces assure?s.

Petit pas vers l'e?galite?

AGILE est de?c?ue que le Conseil national soit reste? sourd aux quelques ame?liorations propose?es par sa commission. L'introduction d'une contribution d'assistance est en soi un pas important vers l'e?galite? des personnes avec un handicap. Cette avance?e laisse toutefois un sentiment mitige?, le National ayant maintenu les aspects discriminatoires du projet.

AGILE Entraide Suisse Handicap regroupe et repre?sente en tant que fai?tie?re plus de 40 organisations d'entraide et de proches de personnes handicape?es, tout handicap confondu. Depuis 60 ans, nous nous engageons pour la se?curite? sociale, l'inte?gration et l'e?galite? des personnes vivant avec un handicap.

Contact :
- Me?lanie Sauvain, secre?taire romande et porte-parole
- 031 390 39 39 (lu, ma, je) ou 079 756 45 40

Le GRAAP, consterné, a également transmis sa position :

Le GRAAP a pris connaissance avec consternation des récentes décisions du Conseil national (14 et 16 décembre 2010) sur le premier volet de la 6e révision de l'AI (6a).

Le GRAAP est particulièrement choqué par l'adoption des nouvelles dispositions finales qui ouvrent la porte à la suppression de dizaines de milliers de rentes accordées en raison de maladie psychique.

Ces dispositions finales sont la principale différence par rapport au projet voté par le Conseil des Etats le 15 juin 2010.

D'autres points déjà présents dans la version adoptée par le Conseil des Etats sont particulièrement problématiques :

- la suppression des rentes des personnes souffrant de troubles somatoformes douloureux ou de fibromyalgie ;

- la « réinsertion » aux forceps de 16'800 rentiers dont beaucoup pourraient purement et simplement perdre leur rente sans pour autant être réinsérés professionnellement ;

- l'accès discriminatoire à la contribution d'assistance qui exclurait de facto la plupart des personnes souffrant de handicap psychique.

Enfin, le GRAAP déplore le fait que l'introduction de quotas dans les entreprises (proposition de la Commission de sécurité sociale et de santé publique du Conseil national) ait été rejetée en plénum.

Etant donné qu'il y a divergence entre les deux chambres du Parlement, le projet retournera devant le Conseil des Etats au printemps 2011. C'est donc au plus tôt à ce moment que le projet sera adopté dans sa forme définitive.

A moins d'une refonte majeure du projet, le GRAAP soutient le référendum contre le premier volet de la 6e révision de l'AI.

Dans le cas où les dispositions finales contestées étaient biffées sans autres améliorations majeures, le GRAAP soutiendrait toujours le référendum.

Pour le comité du GRAAP, Nelly Perey, présidente